

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 NOVEMBRE

INFORMATIONS

Comme nous l'avons déjà constaté, M. Etcheverry, député invalidé et réélu des Basses-Pyrénées, a prononcé à la Chambre un excellent discours contre la suppression, pour cause politique, du traitement de certains membres du clergé. Son argumentation, très juridique, n'a été réfutée ni par M. Thévenet, l'auteur de ces spoliations arbitraires, ni par M. Fallières, le garde des sceaux actuel, qui n'a réparé qu'une partie des dommages causés par son prédécesseur, mais qui assure ne pas vouloir « serrer la vis ». M^{re} Freppel est intervenu dans le débat avec la haute autorité de sa situation. Il a vengé le clergé d'injustes reproches, et déclaré que évêques et prêtres se sont mêlés à la lutte religieuse, sans préoccupations politiques.

Ils ont défendu contre les francs-maçons et autres sectaires les droits de l'Église et les libertés de la Patrie. Quant à la République, ils ne l'ont pas combattue. Il nous semble que le langage de M^{re} l'évêque d'Angers et député du Finistère a, dans les circonstances actuelles, une très grande importance.

Il est en parfaite conformité avec nos affirmations précises sur l'attitude du clergé que ses calomnieux représentent comme inféodé à un parti politique.

L'APPLICATION DU CONCORDAT

M. Porquery de Boisserin, député de Vaucluse, a informé M. Fallières, garde des sceaux, qu'il lui poserait une question sur l'application du Concordat en ce qui concerne la prestation de serment par les prêtres et les évêques. Cette question, que M. Fallières accepte en principe, viendra dans le courant de la semaine prochaine.

Le député de Vaucluse estime que le Concordat interdit l'entrée en fonctions des prêtres et évêques qui n'ont pas prêté serment et qu'à défaut du serment on devrait supprimer le traitement.

La question des sous-préfets est revenue, incidemment, sur le tapis parlementaire. Elle comporte un débat plus étendu. N'en déplaise à M. Constans, l'amendement de M. Thellier de Poncheville est conforme aux désirs du pays. Beaucoup de sous-préfectures sont devenues inutiles depuis l'établissement des lignes ferrées. Elles retardent, au lieu de l'avancer, l'expédition des affaires.

M. le ministre de l'intérieur, il faut bien le reconnaître, est un habile tacticien. Il n'a pas insisté sur l'utilité de la fonction, mais il a rappelé aux candidats officiels la gratitude qu'ils devaient aux fonctionnaires. Et il a terminé en annonçant qu'il suivrait son personnel.

M. Constans a souri de l'influence décisive de ce mot qu'il a laissé tomber avec beaucoup d'art de ses lèvres ministérielles.

LA QUESTION DES SUCRES

Nous avons annoncé que l'enquête administrative sur la situation de l'industrie sucrière

avait donné des résultats peu favorables aux prétentions des fabricants et raffineurs.

On annonce que cette enquête a révélé en outre certains faits qui seront ultérieurement portés à la tribune de la Chambre et qui montreront sous un jour tout nouveau les pratiques des fabricants vis-à-vis des cultivateurs.

On exposera notamment les procédés employés dans la grande majorité des distilleries pour faire apparaître la richesse saccharine du jus de betterave inférieure à la réalité d'un ou deux degrés, et cela au grand détriment des producteurs.

Ce n'est pas seulement vis-à-vis du Trésor que les distillateurs pratiquent la fraude, ils la pratiquent encore vis-à-vis des cultivateurs, et c'est grâce à cette dernière fraude qu'ils peuvent parler d'un rendement de 950/0, alors que le rendement réel est supérieur à 4050, c'est-à-dire au chiffre prévu par la loi.

Nous devons ajouter que si les cultivateurs sont exploités par les sucriers, les sucriers le sont à leur tour par les raffineurs dans des conditions que le gouvernement connaît, et cependant les raffineurs et les sucriers sont seuls à se plaindre.

On conçoit, par suite, que les réclamations injustifiées du syndicat des sucriers aient été repoussées par le conseil des ministres.

Le départ des quarante-neuf séminaristes-soldats parisiens a eu lieu avant-hier. Tous étaient en civil.

Le séminaire de Saint-Sulpice en a fourni dix, celui d'Issy sept, le séminaire des Mission-Etrangères trente et celui des Lazaristes deux.

Ces jeunes gens ont été dirigés sur les garnisons de Soissons, Laon, Beauvais, Albi, Marseille, Chambéry, Amiens, Laval, Cberbourg, Caen, Besançon, etc.

Dans chaque ville, les jeunes conscrits trouveront des aumôniers volontaires, auprès desquels ils pourront obtenir des conseils sur leur nouvel état de vie.

M^{me} la duchesse de Malakoff, veuve du maréchal Pélissier, est morte hier matin, à Paris, en son hôtel de la rue de l'Université, des suites d'une pneumonie infectieuse.

VOL DE CARTOUCHES

Cherbourg, 11 novembre.

La journée a été consacrée tout entière au réquisitoire et aux plaidoiries.

Après un sévère réquisitoire de M. Pumpernelle, commissaire du gouvernement, M^{re} Alain, défenseur de de Saint-Cyr, s'est efforcé de disculper son client, dont il a demandé l'acquiescement.

M^{re} Lucas a présenté éloquemment la défense de Campis, et le sergent de Perdussin a sollicité l'acquiescement de son camarade Boutiller en termes qui ont soulevé les applaudissements de l'auditoire.

Après deux heures de délibération, le conseil rend son jugement : de Saint-Cyr, reconnu coupable de complicité dans l'usage frauduleux du timbre du 5^e régiment, faite à son profit par Campis, et de vol de munitions de guerre, est condamné à deux ans de prison et à la

dégradation militaire. Le jugement dit en outre que de Saint-Cyr sera privé du droit de porter la médaille de Madagascar.

Le soldat Campis, reconnu coupable d'avoir apposé frauduleusement le timbre du 5^e régiment sur les fameux livrets, est condamné à trois mois de prison et à la dégradation militaire ; le chef d'accusation concernant la falsification du timbre n'est pas retenu.

Le sergent Boutiller est acquitté.

Au moment où le colonel Juville levait l'audience, M^{re} Lucas, avocat de Campis, annonçait au conseil qu'il allait soumettre à sa signature un recours en grâce en faveur de son client, afin de lui éviter la dégradation militaire.

La question des mûres au Sénat

Mardi, l'ordre du jour du Sénat appelait la discussion de l'interpellation de M. Blavier sur l'application de la loi du 14 décembre 1875 dans le département de Maine-et-Loire.

Le discours de M. Blavier ne comprenant pas moins de huit colonnes du *Journal officiel*, nous en donnons seulement le compte rendu analytique :

« M. Blavier dit qu'il s'agit de sauvegarder les droits du déshérité de la fortune, la question concerne certains distillateurs de mûres, autorisés par la loi sur les bouilleurs de cru. Le 5 octobre 1890, une circulaire des contributions indirectes, transmise par le préfet de Maine-et-Loire, s'opposa à cet état de choses.

« Cette circulaire produisit une émotion considérable dans les populations de Maine-et-Loire, et le préfet promit alors d'en atténuer l'effet ; mais l'administration des finances n'accueillit pas la requête.

« L'orateur estime que l'esprit de la loi de 1875 permettait l'extension de la franchise aux distillateurs de mûres, contrairement à l'opinion du ministre des finances qui les exclut de cette même franchise ; le législateur seul peut créer cette nouvelle catégorie, dit le ministre, mais l'orateur pense qu'il suffit que le législateur, par un ordre du jour, dise que les mûres doivent être comprises dans les catégories de la loi de 1875, pour que la responsabilité du ministre soit couverte.

« La loi de 1875 n'a pas expressément parlé des mûres, il est vrai, mais il n'entre certainement pas dans son esprit d'exclure, des mêmes avantages, les pauvres propriétaires qui ne peuvent distiller que des mûres au lieu de pommes ou de raisins.

« L'orateur supplie le ministre d'étendre à ces malheureux le bénéfice de la loi de 1875. (Très bien ! très bien ! à droite.)

« M. le ministre des finances déclare qu'il n'a pas le droit d'accorder à M. Blavier ce qu'il demande.

« Depuis 1875, la question est venue plusieurs fois devant les Chambres, et chaque fois les extensions réclamées n'ont pas été admises. Il n'y a donc pas de doute sur la portée de l'initiative de la loi.

« Quant à son esprit, il n'est pas douteux non plus qu'il ne soit en opposition avec ces extensions qui ouvriraient la porte à toute sorte de fraudes. Il a donc le très vif regret de

ne pouvoir accepter l'ordre du jour de M. Blavier et il demande au Sénat de clore le débat par l'ordre du jour pur et simple.

» L'ordre du jour pur et simple est adopté. »

ÉTRANGER

LE DISCOURS DU TRÔNE ALLEMAND

Berlin, 12 novembre.

Dans le discours du trône lu aujourd'hui à l'ouverture du Landtag de Prusse, le passage relatif à la politique extérieure est ainsi conçu :

« L'Empire allemand entretenant avec tous les États étrangers des relations amicales, qui sont devenues encore plus solides dans le courant de cette année, je puis compter avec confiance sur le maintien de la paix. »

Au sujet des affaires intérieures, le discours annonce la présentation des projets de loi déjà signalés concernant la réforme des impôts, la législation des communes rurales et les écoles primaires, et constate, en outre, l'état satisfaisant des finances du royaume.

LES FAVEURS DE GUILLAUME II

Potsdam, 12 novembre.

L'empereur Guillaume a signé le brevet qui confère le grade de colonel honoraire d'un régiment de cavalerie allemand au prince héritier d'Italie. Cette nomination coïncide avec l'anniversaire de la naissance du prince, qui vient d'atteindre vingt ans.

Il est bien entendu qu'elle ne sera rendue officielle que lorsque le prince héritier sera nommé au même grade en Italie, ce qui a dû être fait hier.

Une délégation d'officiers allemands appartenant au régiment dont le prince étranger a été nommé colonel, ira lui porter le diplôme qui en fait foi.

Les journaux de M. Crispi racontent que M. de Caprivi et M. Crispi ont parlé continuellement français à leur entrevue de Milan : comme il a dû coûter à M. Crispi de ne pas savoir l'allemand et à M. de Caprivi d'ignorer l'italien !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 novembre 1890.

La Bourse débute en hausse mais faiblit un peu en clôture sur le bruit d'une grosse faillite à Londres. Le 3 0/0 s'inscrit à 95.02 ; le 4 1/2 0/0 fait 105.05.

Le Crédit Foncier continue son mouvement de reprise à 4,295. Le groupe des obligations foncières et communales est également l'objet de transactions très actives.

Les autres grandes sociétés de crédit sont à leurs meilleurs cours : Banque de Paris, 880 ; Société Générale, 500 ; Crédit Mobilier, 437 ; Société de Dépôts et Comptes Courants, 600 ; Crédit Lyonnais, 817.

La Banque d'Escompte fait preuve d'une grande fermeté à 583. Les actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite sont recherchées à 315, soit avec 15 fr. de prime sur le prix d'émission.

Les obligations des Chemins de fer de Porto-Rico conservent leur bonne tenue à 280. Les derniers courriers annoncent l'ouverture de la ligne aux trains d'inspection sur une longueur de 85 kilomètres. Il faut donc s'attendre à une

plus-value de l'obligation qui, au prix actuel, rapporte plus de 5 0/0.

L'Alpine se négocie à 246.87. Le comptant se porte avec empressement sur cette valeur appelée à des cours beaucoup plus élevés dès que la crise des métaux sera terminée.

On demande les Etablissements Fillel à 565. La commission d'enquête, instituée par le ministre des travaux publics, a émis un avis favorable au projet de Métropolitain présenté par cette Compagnie. L'adoption définitive de ce projet ne paraît pas douteuse.

Les Chemins Économiques s'avancent à 410.

NOUVELLES MILITAIRES

LES RÉSERVISTES

On constate de différents côtés que la période d'octobre à laquelle était convoquée une partie des réservistes de la classe 1881 n'a donné que de médiocres résultats. L'avenir militaire, dont on sait la compétence, fait à ce propos les observations suivantes :

« Si la convocation avait eu lieu un mois plus tôt, les effectifs pendant les manœuvres ne se seraient pas abaissés au chiffre ridicule de 80 ou 90 hommes par compagnie; les manœuvres auraient présenté plus d'intérêt; les réservistes auraient reçu une instruction plus pratique, et surtout ils seraient rentrés chez eux avec une toute autre impression que celle qui leur reste des interminables séances du maniement d'armes qu'ils viennent de faire, par le brouillard, dans la cour du quartier, sous le commandement de gens fatigués et ennuyés.

« Qu'on n'objecte pas que les réservistes convoqués pour le mois d'octobre étaient des non exercés qui n'auraient pas fait bonne figure dans les manœuvres. Ils avaient déjà accompli une période; ils savaient doubler, mettre l'arme à la bretelle ou sur l'épaule droite. Remis au pas pendant la huitaine avant le départ, ils seraient partis et auraient marché comme les autres, dont on ne les aurait plus distingués après trois jours de route.

« Chaque année, l'instruction sur les inspections générales rappelle, avec infiniment de justesse, qu'en raison du service à court terme, il est nécessaire de moins s'attacher à la perfection de l'alignement et du maniement de l'arme qu'aux marches, au tir, aux applications du service en campagne. Ces sages recommandations sont applicables plus encore aux réservistes qu'aux soldats en activité. »

ORDRE DU GÉNÉRAL FERRON SUR LES BRIMADES

Le général Ferron, commandant le 18^e corps d'armée, vient de faire paraître l'ordre du jour suivant relatif aux brimades :

« A l'occasion de l'appel de la classe, le général commandant le corps d'armée rappelle que toute brimade à l'égard des jeunes soldats est formellement interdite.

« S'il s'en produisait malgré mes ordres, indépendamment de la responsabilité que pourraient avoir encourue les sous-officiers et les officiers pour manque de surveillance, j'infligerai aux auteurs des brimades les punitions les plus sévères.

« Envers les jeunes soldats, le devoir des anciens est tout tracé : par leurs bons procédés, par leurs sentiments de camaraderie, ils doivent leur faire aimer le régiment et non le leur faire craindre.

« J'ai confiance que, dans le 18^e corps, personne ne manquera à ce devoir. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante :

« Saumur, le 12 novembre 1890.

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans le feu du débat qui a eu lieu hier à la séance du Conseil municipal, j'ai employé une expression qui était loin de rendre ma pensée.

« Je dois déclarer et affirmer que je n'ai jamais eu l'idée de soupçonner l'Administration municipale, ni aucun des membres du Conseil, de *malversation* à l'égard des finances de la Ville. J'ai simplement voulu dire que je considérais que le traité conclu avec M. le Principal du collège était un acte de *mauvaise gestion*.

« Veuillez agréer, etc.

« G. TERRIEN. »

MUSIQUE MUNICIPALE

Voici le programme du Concert qui sera donné au Théâtre, dimanche prochain 16 novembre, à 8 heures du soir, par la Musique Municipale de Saumur :

1. Grand air du *Chalet*, solo de basse : Musique Municipale.
2. Fantaisie de concert sur *Faust*, exécutée par M. Laffage, 1^{er} prix du Conservatoire de Lyon, directeur de la Sainte-Cécile d'Angers.
3. *Le Portrait de ma Tante*, chansonnette : M. A.
4. *Réverie*, grand morceau : M. Laffage.
5. Ouverture de *Tancrède*, pour orchestre.
6. *Gigue*, pour xilophone : M. Laffage.
7. *Lucrèce Borgia*, fantaisie pour clarinette : Musique Municipale.
8. *Medji*, grande valse de Dassonville : Musique Municipale.
9. *La Noce au Village*, symphonie burlesque pour violon seul, exécutée par l'auteur.
10. *Un jeune homme crédule*, chansonnette : M. A.

44. *La Tige*, allégo : Musique Municipale.
Le Chef de musique,
V. MEYER.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation d'opéra de lundi prochain 17 novembre se composera de *MIGNON*, l'œuvre brillante d'Ambroise Thomas.

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN

C'était avant-hier mardi 11 novembre la fête de Saint-Martin, et au dire des météorologistes, comme on sait, la période qui commence à cette date se signale généralement par du beau temps et une température exceptionnellement douce. On l'appelle pour cette raison l'*été de la Saint-Martin*. Hier, après gelée blanche et brouillard, il a fait un temps splendide; mais, depuis le milieu de la nuit dernière, la pluie n'a presque pas cessé de tomber jusqu'à aujourd'hui midi. Espérons cependant que, cette année, l'été de la Saint-Martin ne sera pas « un vain mot ».

L'été de la Saint-Martin porte en chaque pays un nom différent. Sur le Rhin, on l'appelle l'été de tous les saints. En Lombardie, où c'est en général une des époques les plus agréables de l'année, on l'appelle l'été de Sainte-Thérèse. Dans l'Amérique méridionale, où cet été tombe à la mi-décembre, on l'appelle été indien. Les Suédois le nomment été de Sainte-Brigide. Les Tchèques le nomment été de Saint-Wenceslas, les Flamands l'été de Saint-Michel, les Anglais l'été du petit Saint-Luc, les Polonais l'été de la bonne femme. Dans les pays du Nord, le 1^{er} novembre est généralement beau et on le qualifie de repos de tous les saints. Les Westphaliens disent que l'été de la Toussaint dure trois heures, trois jours ou trois semaines.

Voici quelques dictons sur le mois de novembre et la Saint-Martin :

Autant d'heures de soleil le jour de la Toussaint,
Autant de semaines à souffler dans ses mains.

Si l'hiver va son chemin

Il commence à la Saint-Martin (11).

Il fait beau de semer son grain

Quand est beau l'été de la Saint-Martin.

De la Toussaint à la fin de l'aveut

Jamais trop de pluie ou de vent.

A la Saint-Martin

Bois le vin

Et laisse l'eau pour le moulin.

MORT DE GODARD

M. Eugène Godard, le célèbre aéronaute, est mort à Bruxelles, lundi matin, à l'âge de 63 ans, des suites d'une pneumonie.

On se rappelle que Godard avait organisé, en 1870, le service militaire d'aérostation avec l'aéronaute-photographe Nadar.

Eugène Godard était président d'honneur de la Société française des aéronautes. Ancien aéronaute du siège de Paris, il vivait d'une pension que lui avait laissée M. Giffard, créateur du ballon captif de 1878.

Il avait de sa première femme un fils qui lui succède, et de sa seconde femme une toute petite fille.

A la dernière fête nationale du 15 août, qui tombait un dimanche, en 1869 (centenaire de la naissance de Napoléon 1^{er}), Eugène Godard exécuta à Saumur, place de la Bilange, une ascension qui obtint beaucoup de succès.

La dernière ascension d'Eugène Godard fut effectuée le 15 juin dernier à Bruxelles, en compagnie de MM. Félix Loir, Danlee et Felsenkart.

M. Eugène Godard a exécuté plus de deux mille ascensions, presque toutes heureuses. Quelques-unes, comme celles du *Géant*, n'ont pas encore été oubliées.

Eugène Godard aîné avait, au lendemain de la guerre 1870-1871, habité Nantes pendant plusieurs années. Il résidait au Plessis-la-Musse, dans une fort agréable propriété, et, par la bienveillance et l'aménité de ses relations, il s'était concilié à Nantes beaucoup de sympathies.

LE PRIX DES CHANVRES

Au marché de samedi dernier, au Mans, il a été amené 2,000 kilos de chanvres, qui ont été vendus lentement : 1^{re} qualité, de 30 à 34 fr. les 50 kilos; 2^e qualité, de 29 à 31 fr.; 3^e qualité, de 24 à 28 fr.

A Saumur, la culture n'apporte rien encore à la halle et les cours ne sont pas établis.

ANGERS. — La foire de la Saint-Martin.

Favorisée par un temps superbe, la foire d'hier a été excellente sous tous les rapports.

Les bestiaux étaient nombreux et se sont facilement vendus à des prix rémunérateurs.

Les transactions en céréales et en graines fourragères ont été nombreuses.

Nos grands magasins, le *Palais des Marchands*, la *Providence*, la *Belle Jardinière* ont été envahis par les acheteurs. Les petits magasins sont également satisfaits de la journée.

Les nombreuses baraques du Champ-de-Mars ont inauguré dans l'après-midi la série de leurs représentations et exhibitions variées. (Anjou.)

Les adieux du général Segaud. — Mardi, à deux heures, a eu lieu dans la cour de la caserne Desjardins, à Angers, une revue générale des troupes du 135^e de ligne, passée par M. le colonel du régiment Segaud, récemment promu général de brigade.

M. Segaud a fait ses adieux à ses soldats.

Grand-Théâtre. — Nous aurons prochainement deux fort belles représentations du *Barbier* et de *Lakmé* avec le concours de M^{lle} Sigrid Arnoldson, une diva suédoise aussi célèbre par sa grande beauté que par sa voix cristalline et son talent de cantatrice.

Elle débuta il y a quelques années, à Paris, à l'Opéra-Comique, et fut engagée ensuite au

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Pierre lut l'odieux factum, les poings serrés, les narines frémissantes. Une colère sans nom l'envahissait.

— Ah ! cet homme est un misérable ! Il a suivi le conseil infâme qu'on lui avait donné. Il faut que je le tue. Lui vivant, je ne pourrais me présenter devant elle. Tu as bien fait de m'apporter cette lettre, Jean. Ah ! oui, j'aurais été un lâche de me tuer au moment même où elle avait besoin de moi.

Il se passa quelques minutes pendant lesquelles les deux jeunes gens ne purent échanger que leurs exclamations indignées. Puis, plus calmes, ils se prirent à raisonner leurs intentions.

— Que dois-je faire ? demanda Pierre.

— Je ne saurais te conseiller, répondit Jean. Avisons au moyen de rejoindre ce misérable. Le plus court serait d'aller droit à lui, de le

provoquer sous n'importe quel prétexte, de le souffleter au besoin, et de le tuer. Mais il surgit ici une difficulté.

— Laquelle ?

— Le nom de Mademoiselle de Buheil ne doit point se trouver mêlé à cette affaire. Il faudrait faire naître une occasion de querelle qui parût tout à fait indifférente, et je n'en vois pas le moyen jusqu'à présent.

— C'est juste, dit Pierre devenu pensif.

Et, se reprenant :

— Quoi qu'il en soit, nous devons tout préparer pour une rencontre. Je te prie donc de prendre au plus tôt le train pour Coutances ; tu y trouveras Madeuc, que j'ai rencontré, ces jours derniers, en chemin de fer. Tu le requerras en mon nom de te prêter son concours. De cette manière, les témoins seront prêts.

— Bien ! Et après ?

— Après ? Tu le ramèneras ici. J'irai vous attendre à Granville, et c'est là même que vous abouchez avec cet homme. Nul terrain ne me semble plus propice que le Grand-Bouff pour un duel de cette nature. Il va sans dire que ce n'est pas pour des piqures d'épingle que nous nous alignerons. L'un de nous doit y rester.

Depuis une seconde, Jean méditait. Il était visible qu'un remords tardif lui venait. Au lieu de pousser Pierre dans la voie du duel, n'eût-il pas dû, au contraire, taire la chose, étouffer le scandale possible ? Sans doute, il avait confiance dans le courage et le bras de son ami, naguère réputé le meilleur tireur de l'École Navale. Mais toute rencontre porte en elle sa part d'aléa. Cet Hautfrion avait lui-même une réputation bien acquise de spadassin. S'il allait tuer Pierre ? Si lui, Jean, devenait ainsi la cause de la mort de son ami ?

Il s'avança vers lui, les mains tendues.

— Pierre, dit-il, j'ai eu tort de céder au premier mouvement. J'aurais dû me taire. Réflexion faite, les choses ne m'apparaissent plus sous le même jour. L'honneur de Mademoiselle de Buheil...

— L'honneur de Mademoiselle de Buheil, interrompit vivement Pierre, ne saurait être en jeu. C'est le mien qui est désormais engagé. Je dois châtier l'injure. Une fois encore, je te remercie de ce que tu as fait pour moi, et je persiste dans ma résolution. Tu ne peux te refuser à me servir de témoin.

— Ce n'est pas mon intention. Je te prie donc de disposer de moi.

Toutes choses se trouvèrent ainsi réglées pour le lendemain, le surlendemain au plus tard. Jean prit congé de L'Olonnois à Granville, où tous deux rentrèrent au moment où la nuit était déjà faite. Pierre devait employer la journée suivante à chercher Hautfrion, afin que l'affaire ne souffrit aucun retard. Il avait hâte, en effet, d'en finir avec ce trouble qui mettait son esprit en suspens. Lui si disposé, quelques heures plus tôt, à mourir, se sentait ressaisi, maintenant, par un immense désir de vivre, puisqu'il lui devenait possible d'obtenir l'amour de Jeanne.

Cette nuit, redoutable pour tout homme, lui apporta les premières craintes qu'il eût éprouvées en son existence. Ne suffit-il pas d'un rayon de soleil pour animer les plus mornes horizons d'hiver ? Et, sur cette révélation de Jean qui lui avait montré Mademoiselle de Buheil immobile à la fenêtre de la villa de Dinard, Pierre passa sa nuit de veille les yeux fixés sur la mer, vers le sud, comme si son regard pouvait percer la trame des ténèbres sous lesquelles s'endormaient la terre et les flots.

La première ligne blanche qui stria le firmament lui annonça que le jour était enfin

théâtre italien de Londres (Coven-Garden). Par-tout elle fit sensation et beaucoup la compa-rèrent à la Patti.

Cette cantatrice qui en général ne s'engage qu'à l'étranger se trouve actuellement à Paris et M. Sureau-Bellet a profité de son séjour fortuit pour traiter avec elle et la faire entendre aux dilettanti d'Angers.

Les deux représentations annoncées auront lieu vers le 20 novembre.

PATRIOTISME ET SAVOIR-VIVRE

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Il n'est pas un seul journal en France qui ne se soit occupé de la situation créée aux jeunes séminaristes par la nouvelle loi sur le recrutement militaire.

» Presque tous nos confrères, tant conservateurs que républicains, ont expliqué librement leur manière de voir et leur opinion à cet égard ; mais, il faut le constater avec plaisir, le nombre est infime de ceux qui ont trouvé spirituel de plaisanter ces jeunes gens, de les « blaguer » et d'accompagner leur entrée à la caserne de quolibets et de lazzi.

» Les séminaristes subissent la loi qui les frappe avec courage, sans récriminations ; il nous semble qu'il serait de bon goût de respecter leur silence.

» Ils donneront à la caserne l'exemple de la soumission et le témoignage de la bonne camaraderie. Vienne la guerre, vienne l'ennemi, ils donneront l'exemple du courage, et, s'il le faut, leur sang coulera généreusement comme celui des autres pour la défense du pays.

» Que veut-on de plus ?

» Est-il patriotique de les tourner en dérision, et quand on insulte ces jeunes soldats, n'est-ce pas l'uniforme français lui-même que l'on outrage ?

» Nul n'a le monopole du patriotisme, ni du savoir-vivre.

» Nous nous garderons donc de répondre à l'article que l'*Union libérale* consacre à la « messe de départ. »

POITIERS. — Samedi dernier et lundi, la garnison de Poitiers s'est livrée à d'intéressants exercices sous la direction de M. le général D'Elloy, commandant l'artillerie du 9^e corps.

Successivement les deux régiments d'artillerie ont exécuté les manœuvres de ravitaillement de munitions sur le champ de bataille.

Le champ de bataille était aux Renardières où les batteries avaient été établies sous la protection du 125^e de ligne. Les sections de munitions étaient restées à la plaine de Châlons, c'est-à-dire à près de cinq kilomètres en arrière.

C'est là qu'après l'épuisement simulé de ses munitions, l'artillerie a dû en envoyer chercher, pendant que le 125^e se déployait et par-

venu de briser le dernier obstacle à son bonheur.

Jean fut de retour plus tôt même qu'on ne l'attendait. Il ramenait le camarade, l'ami sûr dont la présence était indispensable, le lieutenant de vaisseau Georges Madeuc.

Lorsque les témoins du comte L'Olonois demandèrent M. Paul Hautfrion à l'hôtel où séjournait ce galant homme, il leur fut répondu qu'il était parti, dès l'aube, avec un de ses amis, pour une excursion aux îles Chausey.

— A merveille ! s'écria Pierre, en apprenant ces nouvelles. Voilà qui supprime les distances. Nous serons tout rendus.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉES F. ACHARD

JEUDI 13 Novembre 1890

Avec le concours de MM.

Dumaine, Taillade, Lacressonnière

De la Porte-Saint-Martin

LES MISÉRABLES

Drame en 5 actes et 12 tableaux, de VICTOR HUGO.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 1/4.

ses feux protégeait les batteries réduites au silence.

Ces manœuvres fatigantes ont tenu notre garnison sur pied, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Elles ont du reste parfaitement réussi.

LAVAL. — *Duel.* — Un nouveau duel à l'épée a eu lieu entre M. Louis Bretonnière, directeur de l'*Avenir National*, et M. Mitre, rédacteur en chef de l'*Avenir*.

M. Mitre a été blessé assez grièvement à la poitrine. M. Bretonnière n'a pas été touché.

LAÏCISATION DANS LE MORBIHAN

L'Agence Havas a transmis l'information suivante de Vannes :

« Un décret présidentiel annule trois délibérations prises par le Conseil général du Morbihan à la session d'août dernier, allouant 5,000 francs sur le budget rectificatif de 1890 et une même somme sur le budget primitif de 1891 à l'évêque du diocèse et 2,000 francs à titre de subvention aux écoles primaires libres. »

C'est l'occasion de rappeler les discours après boire des ministres et du président Carnot en voyage, osant affirmer que le gouvernement de la République a à cœur de se montrer respectueux des droits et de l'indépendance du peuple.

Les Conseils généraux ne sont-ils pas les représentants des départements au même titre que les députés représentent le pays ?

Annuler des délibérations de conseils généraux, n'est-ce pas porter atteinte aux droits et à l'indépendance des populations dont ils sont les mandataires ?

Le gouvernement trouverait tout naturel qu'un Conseil général libre-penseur votât des fonds pour combattre la religion nationale ; il s'oppose, par les moyens les plus odieux, à ce que celle-ci se défende.

Et il osera, après cela, parler de conciliation et d'apaisement !

L'ARMEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

Dans une circulaire aux généraux commandants de corps d'armée, M. le ministre de la guerre, suivant la vieille routine, adresse des instructions relatives à l'armement des corps de sapeurs-pompiers.

Les corps de sapeurs-pompiers organisés dans les villes, chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les communes dont la population agglomérée s'élève à plus de 3,000 âmes, et qui ont la tenue prescrite par le § 2 de l'article 27 du décret du 29 décembre 1875, peuvent recevoir, à titre de prêt, de l'administration de la Guerre, des fusils Remington modèle égyptien, avec sabre-baïonnette. Les autres communes peuvent recevoir, soit des fusils à percussion modèle 1842 ou 1822 transformés, avec des sabres de troupes à pied, modèle 1831, soit des fusils modèle 1866, avec sabre-baïonnette. Le choix du fusil à délivrer est exercé par l'administration de la Guerre, qui tient compte de l'importance et de l'emplacement des lots d'armes disponibles.

Que ne supprime-t-on plutôt cet armement inutile, onéreux à l'Etat et nuisible aux pompiers, qu'il détourne de l'application aux exercices essentiels de l'extinction des incendies !

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience d'hier mercredi 12 novembre

VOL QUALIFIÉ

Charles Goujon, âgé de 28 ans, né à Souzay, était domestique à Chacé.

Le 30 juillet dernier, la veuve Pasquier, cultivatrice à Chacé, s'aperçut en rentrant qu'un malfaiteur avait mis son absence à profit pour soustraire dans son armoire une somme de 250 francs, un porte-monnaie et des papiers. On soupçonna de ce vol le nommé Goujon, son domestique.

La veuve Pasquier se rendit dans la cham-

bre occupée par son domestique, et ne tarda pas à retrouver la somme volée, qui était enveloppée dans un mouchoir de poche appartenant à Pasquier, et cachée dans un vieux fourneau. L'accusé, interrogé, protesta de son innocence.

Goujon n'en fut pas moins traduit devant le tribunal correctionnel de Saumur, qui se déclara incompétent, et le renvoya devant la Cour d'assises.

Ici encore, Goujon assure qu'il est innocent. C'est M^e Lucas, le nouveau bâtonnier, qui présente la défense, dans une chaude plaidoirie. A une heure et demie, le jury rentre dans la salle de ses délibérations. Il sort après une demi-heure en rapportant un verdict en faveur de l'accusé qui est acquitté et mis immédiatement en liberté

FAUX

Le nommé Plaud, Jean-Baptiste, et sa femme née Ambroisine-Henriette Chiron, sont poursuivis par M. le Procureur général pour avoir commis des faux.

Plaud est âgé de 42 ans ; il est né à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, et était cultivateur à Cléré ; sa femme, qui a 31 ans, est originaire de Doué.

Les époux Plaud étaient devenus fermiers d'un sieur Renou, propriétaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres), à la date du 23 avril 1878. Ils quittèrent cette commune le 23 avril 1887, et rentrèrent comme colons particuliers chez M. de Beaurepaire, propriétaire à Cléré. En quittant la ferme de Renou, les époux Plaud restaient à devoir à celui-ci, outre les impôts, une somme de 980 francs, représentant la ferme d'un an et demi (23 novembre 1885 à 23 avril 1887).

Diverses réclamations étant demeurées infructueuses, Renou fit adresser un commandement à ses débiteurs, le 23 décembre 1889. Les époux Plaud y formèrent opposition, et assignèrent Renou devant le tribunal civil de Saumur pour voir annuler les poursuites. Ils produisirent alors une quittance paraissant établir qu'ils s'étaient libérés de tous prix de ferme pour 1886 et 1887. Cette quittance était revêtue d'un timbre portant la signature de « Renou ».

Cette quittance était manifestement fautive. C'était la copie d'un reçu donné le 7 juin 1885 par Renou, les dates d'échéance des fermages seulement étaient changées ; quant à la date du reçu, elle n'était même pas modifiée. Bien qu'il eût dû, d'après Plaud, être fait et envoyé par la poste après le 29 avril 1887, il porte, comme la pièce sur laquelle il a été copié, la date du 7 juin 1885.

Il résulte de l'expertise en écriture, que cette pièce a été fabriquée par la femme Plaud. Celle-ci a longtemps prétendu ne savoir ni lire ni écrire ; mais l'information a fourni la preuve du contraire, et on a pu se procurer et fournir à l'expert en écriture plusieurs pièces qui, après comparaison, ont servi à prouver la culpabilité de la femme Plaud.

Plaud et sa femme n'ont pas d'antécédents judiciaires. Leur moralité laisse cependant à désirer.

Les dépositions des témoins ont occupé toute la soirée. A cinq heures et demie, n'étaient pas encore commencés les débats entre M. l'avocat général et M^e Mory, avocat de Plaud, et M^e Mousset, avocat de la femme Plaud.

Le verdict du jury n'a dû être rendu que très tard. Nous le ferons connaître demain.

FAITS DIVERS

UN CURÉ ASSASSINÉ

Lille, 11 novembre.

Le curé d'Ascq a été assommé dans la nuit de lundi à mardi ; la servante, qui a été également frappée, n'est pas encore morte, mais elle est à toute extrémité.

Le *Temps* a reçu les détails suivants sur ce crime :

« L'assassinat du curé d'Ascq et de sa bonne a été découvert à six heures.

» Les voisins, voyant les portes fermées, en pénétré dans le presbytère et ont trouvé le ca-

davre de la servante, Rosine Marescaux, âgée de soixante-cinq ans.

» Le curé était encore vivant, c'est M. Célestin Dillies, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Tous deux étaient atteints de blessures à la tête faites avec une barre de fer ou des bouteilles.

» Les assassins ont pénétré par le cimetière et ont escaladé la muraille du jardin du presbytère. Ils ont enduit de savon le carreau et les châssis de la cuisine. Le vol était le mobile du crime.

» Ils ont attendu les victimes à la descente de leurs chambres, puisque tous deux étaient vêtus.

» Le curé habite Ascq depuis cinquante ans, il a une grande fortune ; fort charitable, donnant sans compter, d'un esprit tolérant et libéral, il a refusé plusieurs postes plus élevés pour rester au milieu de ses paroissiens qui l'aimaient.

» La commune entière est dans la consternation.

» Le parquet est actuellement au presbytère. »

ENCORE UN EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS

On mande de Nîmes, 14 novembre :

« A Saint-Jean-du-Gard, la famille Lafont-Teissier vient d'être victime d'un empoisonnement. Hier, quelques heures après avoir mangé des champignons, les membres de cette famille se tordaient tous dans d'horribles souffrances. Malgré de prompts secours, un fils âgé de treize ans mourait peu après. Les autres sont encore gravement malades. »

Question de temps :

— Eh bien ! docteur, vous disiez la semaine dernière que le malade mourrait certainement ; cependant, il va très bien, à présent.

— Oh ! pardon, j'ai dit qu'il mourrait, mais je n'ai pas dit quand.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 15 novembre, *La Fille de Mme Angot*, opérette en 3 actes, et *L'Homme n'est pas parfait*, tableau populaire en 1 acte.

Dimanche 16 novembre, *Mignon*.

CIRQUE-THÉÂTRE

Dimanche 16 novembre, *Les Pirates de la Savane*, drame en 5 actes, et *L'Homme n'est pas parfait*.

MARCHÉS

CHOLET. — *Marché du 8 novembre*

Froment, 1^{re} qualité, l'hectolitre, 48 50. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre nouvelles, l'hect., 3 fr. — Haricots, l'h., 48 50. — Châtaignes, l'hect., 15 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douz., 1 10. — Bœuf, le kil., 1 40. — Veau, le kil., 1 60. — Mouton, le kil., 2 fr. — Porc, le kil., 1 40. — Poin, les 100 kil., 4 50. — Paille, les 100 kil., 3 50. — Bois de chauffage, le stère, 44 fr.

Bestiaux. — Bœufs gras : amenés, 153 ; vendus, 149 ; poids 650 ; prix » 75. — Vaches grasses : a. 75 ; v. 70 ; p. 450 ; p. » 65. — Bœufs maigres : a. 9 ; v. 6. — Vaches maigres : a. 3 ; v. 3. — Taureaux : a. 4 ; v. 4. — Veaux : a. 3 ; v. 3. — Moutons : a. 335 ; v. 297. — Porcs : a. 75 ; v. 59. Cochons de lait : a. 4 ; v. 3.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel le paquet	70
— Génie extra	85
— Double pression	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	1 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1 95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 1890

Froment-commerce, Phectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	4 80
id. halle (moyenne)	18 30	Veau	2
Méteil	14 70	Mouton	2 40
Seigle	11 15	Porc	1 60
Orge	—	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Diadonneaux	11
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28	Oies	11
Haricots rouges	25	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Œufs la douzaine)	1 25
Noix	17 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	14	780 kilog.	45
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	40
Sou	12	Paille	30
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	54	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	5

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgneil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 20 » à » » »	de 10 » à » » »	de 8 50 à » » »
Saumur, de 18 40 à 18 60	de 7 75 à » » »	de 8 50 à » » »
Cholet, de 18 50 à » » »	de 7 50 à » » »	de 8 50 à » » »
Baugé, de 18 50 à 19 » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Segré, de 18 50 à » » »	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Beaupréau, de 18 50 à 18 75	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Montfaucon, de 18 50 à 18 70	de 8 50 à » » »	de 9 » à » » »
Montreault, de 18 50 à » » »	de 9 » à » » »	de 9 » à » » »
Chemillé, de 18 75 à 19 » »	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »
Champloceaux, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »
St-Florent-le-Vieil, de 18 75 à 19 25	de 8 50 à » » »	de 8 50 à » » »
Vihiers, de 18 75 à 19 25	de 8 » à 8 50	de 8 50 à 9 » »
Brissac, de 18 50 à » » »	de 8 » à 8 50	de 8 50 à 9 » »
Chalonnès, de 18 75 à » » »	de 8 50 à 9 » »	de 8 50 à 9 » »
Doué, de 18 50 à » » »	de 8 50 à 9 » »	de 8 50 à 9 » »
Nantes, blés américains, de 24 50 à » » »	les 100 kilos.	
Bons blés français, de 23 75 à 24 50	les 100 kilos.	

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION

DE

FOURNITURES

Nécessaires à l'École de Cavalerie.

Le 1^{er} DÉCEMBRE 1890, à 1 heure et demie de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des Fournitures ci-après détaillées, savoir :

1. Ouvrages pour la bibliothèque générale et classique et abonnements aux journaux et publications périodiques;
2. Imprimés et registres divers;
3. Fournitures de bureau;
4. Fer et ferraille pour la Maréchalerie;
5. Clous de cheval pour la Maréchalerie;
6. Outillage pour la Maréchalerie;
7. Charbon de terre;
8. Bois de chauffage et charbon de bois;
9. Articles de boissellerie;
10. Ingrédients, couleurs, essences, huiles à brûler et autres, etc.;
11. Articles de vannerie.

Ces fournitures seront adjugées pour une période de quatre années, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1894 inclus.

La commission chargée de procéder à l'adjudication est composée de :

M. le Maire de Saumur, *président*; M. le Sous-Intendant militaire, M. le Major de l'École de cavalerie, et M. le Chef d'escadrons, instructeur en chef de l'École de cavalerie, *membres*.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges, déposé au bureau du Capitaine d'habillement de l'École, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Les échantillons des fournitures comprises dans les 3^e et 9^e groupes sont également déposés au bureau de M. l'Officier d'habillement de l'École, où le public pourra les voir aux jours et heures ci-dessus.

Saumur, le 8 novembre 1890.

Le Général commandant l'École,

Jacquemin.

Tribunal de commerce de Saumur

CLOTURE FAILLITE ROUSSE

Par jugement rendu le 10 novembre 1890, le Tribunal de commerce de Saumur, a déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Rousse, ex-maître d'hôtel à Souzay.

Pour extrait, (773) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e GAUTIER et de M^e LELIÈVRE, notaires à Saumur.

Vente de Meubles

& DE MARCHANDISES
Après décès

Le Dimanche 23 Novembre 1890, à midi, et jours suivants, à Chacé, en la maison Chevallier, il sera, par le ministère de M^e GAUTIER et de M^e LELIÈVRE, notaires à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles, objets mobiliers de toute nature, articles d'épicerie, mercerie, blanc, faïence et poterie, dépendant de la communauté d'entre les époux SOULARD-HAMELIN-CHEVALLIER.

On vendra :

Bon mobilier, marchandises, vins en bouteilles et en cercles et autres objets.

Les adjudicataires paieront leur prix comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (845)

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgneil (Indre-et-Loire).

A VENDRE
En totalité ou par lots

LA TERRE DE BENAIS

Située communes de Benais, Bourgneil, Restigné & Continvoir (Indre-et-Loire),

Comprenant :

CHATEAU nouvellement restauré, sis au milieu d'un parc de dix hectares, parfaitement dessiné, arbres séculaires, eau, servitudes nombreuses, orangerie,

La FORET de BENAIS, à deux kilomètres, percée d'allées pour l'exploitation et la chasse,

Et la TERRE de SAINT-GILLES, ferme et bois, à quatre kilomètres.

Le tout contenant 538 hectares.

S'adresser à M. GALBRUN, ancien notaire, maire de Gennes (Maine-et-Loire), mandataire des vendeurs, et à M^e GIRAULT, notaire à Bourgneil (Indre-et-Loire). (831)

MAISON A LOUER

En totalité ou par parties

Rue Gambetta

Comprenant, au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ; au 1^{er} étage, cinq chambres ; au second étage, quatre chambres ; cave, grenier, écurie à 3 chevaux et remise à 4 voitures.

S'adresser à M. LECOINDRE, rue Gambetta. (846)

M^e MARCOMBRE Huissier à Saumur, demande un petit Clerc.

ON DEMANDE une Apprentie couturière. S'adresser au bureau du journal.

Demandez à l'ÉPICERIE CENTRALE

LE

Guignolet Combier

2^{fr.} 35 le litre 2^{fr.} 25 par 6 litres

DROITS ACQUITTÉS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	4.65
— Poulain, — 2 fr. —	4.70
— du Planteur, — 2 fr. —	4.70
— C ^e Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	4.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Algébelle.	

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2 kil.	4.20	N ^o 4 — supérieur, —	4.80
N ^o 2, santé surfin, —	4.50	N ^o 5 double vanille, —	4.40
N ^o 3 vanillé (recommandé) —	4.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).	

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		NORD		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 95	ACTIONS		Orléans	1865 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	384 —	Compagnie parisienne du Gaz	291 —
3 0/0 amortissable	94 55	Banque de France	4360 —	Ouest	1490 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	467 —	C ^e Transatlantique 3 0/0 r. à 500	25 —
4 1/2 1883	104 90	Banque d'Escompte	585 —	Compagnie parisienne du Gaz	1022 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	463 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	21 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	627 50	Transatlantique	625 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461 50	— 6 0/0 2 ^e série	97 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	546 —	Crédit Foncier	1295 —	Canal de Panama	34 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	417 —	— obligations à lots.	602 —
— 1865 4 0/0	539 —	Crédit Industriel et Commercial	630 —	— Suez	2410 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	457 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500.	—
— 1869 3 0/0	419 —	Crédit Lyonnais	815 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	410 —	Dépôts et Comptes courants	595 —	Autrichien 4 0/0 or.	95 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	444 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	100 —
— 1875 4 0/0	531 25	Société Générale	500 —	Dettes d'Égypte 6 0/0	485 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	447 —	— 1889 4 0/0	88 85
— 1876 4 0/0	530 —	Est	880 —	Extérieur 4 0/0	77 60	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	444 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	440 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1495 —	Hongrie 4 0/0 or.	91 35	Nord 3 0/0 r. à 500	453 75	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	527 —	Midi	1305 —	Italie 5 0/0	94 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	447 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 —
				Portugal 4 1/2 1888	450 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	441 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godef, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,

MAIRE,